



# ARRÊTÉ

Délégation permanente de fonction et de signature  
Culture  
Madame Anne-Christine HER  
7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire

N° AG 2024-1672

Le Maire de la Ville de Rodez,

Vu le Code Général de collectivités territoriales et notamment ses articles

Article L2122-18 « Le Maire est seul chargé de l'administration, mais il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoints, à des membres du Conseil Municipal. »

Article L2122-20 « Les délégations données par le Maire en application des articles L. 2122-18 et L. 2122-19 subsistent tant qu'elles ne sont pas rapportées. »

Vu la délibération n°DEL2020-078 du 3 juillet 2020 portant installation du Conseil Municipal,

Vu la délibération n°DEL2020-079 du 3 juillet 2020 portant élection du Maire de la commune Monsieur Christian TEYSSEBRE,

Vu la délibération n°DEL2020-080 du 3 juillet 2020 fixant le nombre de postes d'Adjoints au Maire à 10,

Vu la délibération n° DEL2022-096 du 28 avril 2022 portant remplacement de Monsieur Arnaud COMBET, 6<sup>ème</sup> Adjoint au Maire démissionnaire et actant le maintien du nombre d'adjoints au Maire à 10,

Vu la délibération n° DEL2022-097 du 28 avril 2022 portant élection d'un nouvel adjoint au Maire,

Vu le procès verbal des opérations de vote et la délibération n° DEL2022-100 du 28 avril 2022 définissant l'ordre des adjoints au Maire et portant élection de Madame Anne-Christine HER, 9<sup>ème</sup> Adjointe au Maire,

Vu la délibération n° DEL2024-057 du conseil municipal du 24 juin 2024 modifiant le nombre de postes d'adjoints,

Vu le procès-verbal des opérations de vote et la délibération n° DEL2024-151 du 16 décembre 2024 définissant l'ordre des adjoints au Maire et portant élection de Monsieur Alain RAUNA, 9<sup>ème</sup> Adjoint au Maire,

Considérant la modification du tableau du conseil municipal en conséquence,

Attendu l'importance des affaires municipales et considérant que pour le bon fonctionnement des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité du service public, il est nécessaire de donner délégation permanente de fonction et de signature à Madame Anne-Christine HER, 7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire dans le domaine de la Culture,

## Arrête

### Article 1 - Délégation permanente de fonction et de signature

Par le présent arrêté, il est délégué sous ma surveillance et ma responsabilité, une partie de mes fonctions à Madame Anne-Christine HER, 7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire.

### Article 2 - Domaine et étendue de la délégation de fonction

Délégation permanente de fonction est donnée à Madame Anne-Christine HER, 7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, dans les domaines de compétence suivants :

- Action culturelle
- Equipements culturels
- Relations avec les partenaires culturels

### Article 3 - Domaine et étendue de la délégation de signature

La délégation de fonction définie à l'article 2 du présent arrêté comprend également délégation de signature par Madame Anne-Christine HER, 7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, de tous les actes suivants : tous documents, courriers, accusés de réception, certificats, attestations, déclarations, convocations, notifications, invitations, demandes de pièces complémentaires, comptes rendus, procès verbaux, conventions, contrats, et tous actes administratifs et pièces relatifs à cette délégation de fonction.

### Article 4 - Responsabilité et surveillance de la délégation

La présente délégation est donnée sous la surveillance et sous la responsabilité du Maire à Madame Anne-Christine HER, 7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire. Elle est révoquée à tout moment.

Madame Anne-Christine HER, 7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, rend compte, sans délai, au Maire de toutes les décisions prises et actes signés dans le cadre de la présente délégation de fonctions et de signature.

La signature de Madame Anne-Christine HER, 7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, qui sera apposée sur les actes pris dans le cadre de la présente délégation portera les mentions suivantes :

Le Maire

Pour Le Maire et par délégation

Anne-Christine HER,  
7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire  
Chargée de la Culture  
Accusé de réception en préfecture  
012-21122023-20250203-ARAG20241672-AR  
Recu 180302/2025

**Article 5 - Exercice de la délégation en cas d'absence ou d'empêchement**

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Anne-Christine HER, 7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire, délégation est donnée à Monsieur Frédéric RUBIO, 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, pour exercer les attributions définies aux articles 2 et 3 du présent arrêté.

La signature de Monsieur Frédéric RUBIO, 8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire, qui sera apposée sur les actes pris dans le cadre de la présente délégation portera les mentions suivantes :

Le Maire

Pour Le Maire et par délégation

Frédéric RUBIO

8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

**Article 6 - Abrogation**

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté AG 2024-0937 du 11 juillet 2024.

**Article 7 - Conditions d'exécution**

Le Directeur Général des Services Communaux est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Le présent arrêté sera transmis en Préfecture, publié et notifié aux intéressés.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Madame La Préfète, Monsieur Le Trésorier Principal, Monsieur Le Procureur de la République, aux intéressés, aux conseillers municipaux.

**Article 8 - Recours**

La présente décision est susceptible de recours administratif auprès de Monsieur le Maire ou de recours contentieux devant le Tribunal administratif de Toulouse, directement par courrier ou par l'application informatique « Télérecours Citoyens » via le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à partir de la notification ou de la publication de la décision concernée.

Fait à Rodez, le 27 décembre 2024

Le Maire certifie exécutoire le présent arrêté

Transmis en Préfecture le 3 février 2025

Notifié le 3 février 2025

Publié le 3 février 2025

Le Maire,

Signé : Christian TEYSSÉDRE

Acte dématérialisé

Notification :

Madame Anne-Christine HER

7<sup>ème</sup> Adjointe au Maire

Le 27 janvier 2025

Monsieur Frédéric RUBIO

8<sup>ème</sup> Adjoint au Maire

Le 27 janvier 2025